

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux-mille-vingt-deux et le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 septembre 2022

Présents : Mmes BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, M. BELLON Michel, BEYNET Gérard, BORGNA Eric, CHAUVIN Christian, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis.

Absents ayant donné procuration : M. BEDERIAN Alexandre à M. LANG Jean-Luc, M. MONTESINOS Norbert à M. MORENO Juan.

Absent : M. CHEVAL Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme HECTOR France

Ouverture de séance à 18h34

DEL 2022-52 – Transformation d'un emploi permanent de juriste à temps non complet en emploi permanent d'attaché territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.332-12° ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique qui a prévu l'élargissement des cas dans lesquels les collectivités territoriales peuvent recruter un agent contractuel ;

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels, notamment son article 3.3.3° ;

Vu la délibération n° 2020-70 du 29 juin 2020 permettant le recrutement de contractuels sur des postes permanents ;

Vu la délibération n° 2020-71 du 29 juin 2020 créant un emploi permanent de juriste à temps non complet de 12/35 hebdomadaires ;

Considérant qu'il convient de transformer le poste de juriste à temps non complet de 12/35 heures hebdomadaires (non pourvu), en poste d'attaché territorial à temps complet de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 septembre 2022

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité par 14 voix pour :

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022

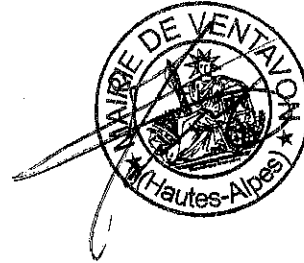
ID : 005-210501789-20220926-202252-DE

- **La création d'un poste permanent d'attaché territorial non titulaire à temps complet de 35 hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2022** pour assurer les fonctions de responsable administratif et financier au secrétariat de mairie.
- **La suppression de l'emploi permanent de juriste à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires.**

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

**Le Maire,
Juan MORENO**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.